

Rapport d'activités de la Commission d'Architecture et d'Urbanisme (CAU) 2022-2023

Nyon, le 26 juin 2023

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ce rapport est destiné au Conseil communal et répond à l'article 9 du Règlement de la commission permanente d'architecture et d'urbanisme (CAU).

La CAU s'est réunie à 6 reprises durant l'année 2021-2022.

La Municipalité était représentée pour le Service de l'Architecture (SDA) par M. Claude Uldry Municipal, et M. Claudio Di Lello Chef de Service.

Le Service du Territoire (SDT) par Mmes Stéphanie Schmutz Municipale et Giovanna Ronconi Cheffe de service.

A certaines occasions, des chef.fes de projets travaillant sur des thématiques spécifiques étaient présent.es.

Les PV des séances de la CAU ont été tenus par des collaborateurs.trices des Services avec lesquels la CAU collabore. La commission les en remercie.

La CAU est composée de Mmes Caroline Bordier (PLR), Marie Caliri (PLR), Muriel Cardinaux (SOC), Aurélie Hegetschweiler (SOC), Klara Zaugg (Vert.es) et de MM Mathieu Farine (Vert.es), Jacques Hanhart (PIN), Robert Lütjens (Vertlib), Willy Nicole (UDC) et Frédéric Rast (Vert.es) président.

Les éléments clés de son mandat :

Donner un préavis à la Municipalité sur les instruments de planification communaux ou intercommunaux dès leur phase initiale (plans directeurs, plan général d'affectation, plans partiels d'affectation, plans de quartier, projet d'agglomération etc.)

Les sujets présentés soient par la Municipalité ou à la demande des commissaires ont été les suivants :

- Planification du complexe multisport de Colovray
- Stratégie végétalisation
- Présentation sur le travail en cours sur les toilettes publiques
- Vision des planifications locales en cours
- Présentation concernant le bâtiment sis au chemin de Rive 21
- Présentation du Guichet Energie
- Présentation sur les Rives du Lac

Les discussions, échanges et avis émis par la commission sur ses dossiers restent confidentiels et ne sont donc pas décrits dans ce rapport.

Le nouveau fonctionnement de la CAU, mis en place en début de législature, semble convenir à l'ensemble des membres de la CAU et à la Municipalité. Les membres de la CAU sont conscients de la difficulté que la Municipalité a de présenter des projets "au bon moment". En effet, s'ils sont présentés trop tôt, il y a peu de matière à proposer alors que s'ils sont présentés trop tard, la marge de manœuvre est restreinte. Ceci étant, les projets présentés ont permis à la CAU de mieux comprendre les contraintes, difficultés mais aussi synergies émanant de la gestion urbanistique et architecturale d'une commune telle que Nyon.

Globalement les membres de la CAU sont satisfait.es de ce fonctionnement et remercient la Municipalité et les employés de l'administration pour les efforts de vulgarisation et de pédagogie dont ils font preuve.

La CAU regrette néanmoins l'annulation de trois des neuf séances planifiées.

Conclusion

La Commission estime que les thématiques abordées lors des séances permettent à ses membres de mieux comprendre à la fois le fonctionnement de l'administration et des grands et petits projets en cours ainsi que la complexité de la gestion de tels développements. La commission remercie la Municipalité et les membres de l'administration pour leur travail de vulgarisation et de pédagogie et vous prie d'accepter ce rapport.

Pour la Commission :

Mesdames:

Caroline Bordier
Marie Caliri
Muriel Cardinaux
Aurélie Hegetschweiler,
Klara Zaugg

Messieurs:

Mathieu Farine
Jacques Hanhart
Robert Lütjens
Willy Nicole
Frédéric Rast (président et rapporteur)